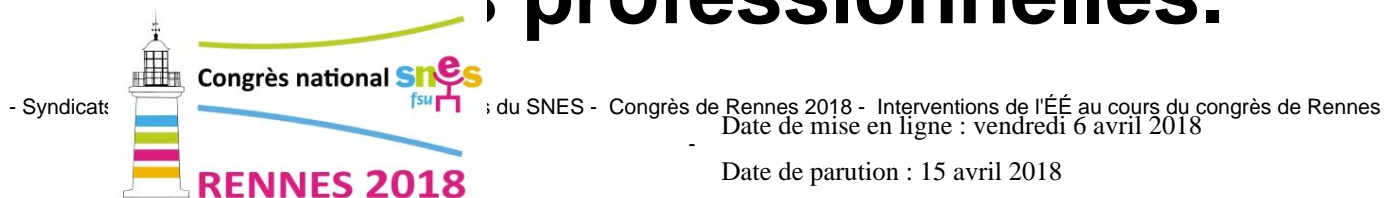


<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2559>



intervention Française LEPAON - Theme 4 - Françoise Lepaon - Modalités de vote aux élections professionnelles.



Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Les élections professionnelles se profilent dans un avenir proche. La question des modalités de vote est donc particulièrement d'actualité, même si pour 2018, les dés sont jetés .

Force est de constater que dans toutes les académies, le passage au vote électronique s'est accompagné d'une forte baisse du taux de participation. Certes, il serait trop facile de d'expliquer cette chute par un simple facteur technique et se dédouaner d'une réflexion plus approfondie, en lien avec que celle plus générale que nous menons sur la baisse du taux de syndicalisation.

Néanmoins, ce facteur y contribue. Il rend beaucoup plus difficile le travail des militants non pas pour convaincre les collègues de voter, mais tout simplement pour les faire voter : il faut battre le fer tant qu'il est chaud et les collègues ont rarement leur code avec eux ! A cela s'ajoutent de nombreux autres problèmes : collègues n'ayant pu obtenir leur code à temps, code qui ne fonctionnait pas, par ex.

Plus grave encore, le vote électronique rend quasi impossible tout contrôle et donc toute éventuelle contestation des résultats alors même que de nombreux cas de fraude ont pu nous être signalé mais restent impossible à prouver (divulgation des numéros et des codes ...)

Quant à l'argument de l'impossibilité matérielle du retour au vote papier avec la multiplication des votes de catégories, des solutions simples existent, par exemple en étalant les différents votes . Il faut donc s'en tenir au mandat du congrès de Grenoble et demander un retour au vote papier.

Cependant, conscients qu'il s'agit sans doute d'un combat d'arrière garde, il faudrait a minima obtenir que le vote électronique soit organisé sur une seule journée et dans les établissements. Cela permettrait de limiter le taux d'abstention.

Toujours concernant les modalités de vote, l'académie de la Reunion et l'ee demandent la mise en place d'un quorum. Certes, le risque existe de devoir revoter, néanmoins il est minime par rapport aux avantages qu'il présente : il est seul garant de la légitimité et de la représentativité des syndicats. De plus, il s'agirait d'un moyen fortement incitatif auprès des chefs d'établissement qui ont tout intérêt à ne pas organiser un second vote !

Enfin, l'échéance proche des élections professionnelles exacerbe les rivalités syndicales. Elle ne doit cependant pas nous faire perdre de vue la gravité de la situation actuelle face à la rapidité et la multiplicité des attaques auxquelles nous sommes confrontés. Il faut décréter l'état d'urgence syndical et continuer le combat dans un cadre unitaire le plus large lorsque cela est possible. Les batailles se gagnent dans la rue pour les gagner dans les urnes !